

Loi « Travail », réforme du collège, une même politique libérale

Depuis bientôt trois mois, la mobilisation contre la loi « Travail » ne faiblit pas et la grève s'étend dans les services et dans les entreprises, en particulier dans les secteurs des transports et de l'énergie. Confrontée à une opinion publique qui reste majoritairement hostile à ce texte régressif contesté au sein même du PS, le gouvernement, incapable de convaincre, a choisi le passage en force en utilisant le fameux 49.3. Le gouvernement Valls applique une méthode qui part d'un prétexte fallacieux visant à réduire le « coût » du travail, guidée par une idéologie libérale de plus en plus assumée et donnant pour seule réponse autoritarisme, répression et mépris.

Prétexte, réductions des coûts, idéologie libérale, mépris... cela rappelle...

LA REFORME DU COLLEGE BIEN SUR !

- Les élèves en difficultés fournissent le prétexte que le chômage donne aujourd'hui à la « réforme » du Code du Travail.
- La baisse du nombre d'heures de cours (et donc à terme des moyens alloués) a son pendant avec la baisse recherchée du « coût » du travail qui pousse à réduire la rémunération des heures supplémentaires.
- L'« autonomie » allouée aux établissements (en fait la mise en concurrence généralisée visant à faire exploser le cadre national) se retrouve dans l'inversion de la hiérarchie des normes qui renvoie à l'échelon local des négociations dans lesquelles les salariés ont toutes les chances de se retrouver perdant.
- Enfin mépris avec la signature du décret le 19 mai 2015, au soir d'une grève majoritaire qui dénonçait le démantèlement programmé du Collège unique, qui ressemble comme deux gouttes d'eau au coup de menton du 49.3

Et la santé au travail ?

Avec la loi « Travail », on passerait d'un devoir de protection de tous les salariés à une gestion des postes à risques. C'est l'abandon du devoir d'adapter le travail à l'homme, pour faire du personnel médical celui qui adapte l'homme aux contraintes du travail.

Dans l'Education, nous serions évidemment victimes de modes d'organisation qui dégradent très fortement nos conditions de travail et augmentent les pressions en tous genres.

Au moment où dans chaque secteur la lutte nécessaire contre la loi « Travail » s'articule avec des revendications spécifiques, il faut nous inscrire pleinement dans la convergence des luttes et obtenir, par la grève et les manifestations, le retrait de la loi « Travail » et l'abrogation de la réforme du Collège.

Ce ne sont ni les propos scandaleux du gouvernement et du MEDEF à l'encontre de la CGT, ni les violences policières ni les promesses de revalorisation des salaires des enseignant-es qui

Revalorisations salariales : un effet d'annonce

La ministre vient d'annoncer une revalorisation des grilles ainsi qu'une modification des cadences d'avancement.

Pourtant, à y regarder de plus près, cette revalorisation n'est pas si nette que cela :

- parce qu'elle est loin de compenser la perte d'environ 14% de pouvoir d'achat depuis 2000
- parce qu'une partie de l'augmentation annoncée (42% de celle moyenne par indice d'un certifié) traduit l'intégration partielle de l'ISOE dans le salaire
- parce que le rythme de progression choisi est plus lent que celui du grand choix
- parce qu'un troisième grade est créé pour seulement 10% des personnels ayant eu la « chance » d'être choisis pour assurer certaines fonctions
- parce que l'évaluation (dont on ne sait encore rien) permettra toujours une carrière au mérite...

La CGT Educ'action ne se satisfait pas de cette revalorisation. Elle continue d'exiger une augmentation immédiate de l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale de 400 euros en rattrapage du pouvoir d'achat perdu. Elle revendique une classe/grade unique, avec avancement uniforme sans notion de mérite.

affaibliront notre détermination et qui feront taire nos revendications.

Le calendrier du mois de juin, avec un Brevet plus précoce qu'habituellement, va faire rentrer chaque établissement dans une phase de « réunionite » où Ministère-Rectorat-Principaux vont tenter de faire passer au forceps, avant les vacances toutes les inepties que contient cette réforme. Il nous faut en profiter pour réagir vivement et obtenir enfin l'abrogation d'une réforme qui, comme la loi travail, satisfait avant tout les exigences du patronat.

Pour renverser la vapeur, notre mobilisation du mois de juin, et notamment la réussite de la grève du 14 juin, est décisive !